

COMPTE RENDU

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal

de Châteauneuf-sur-Cher du 27 Juillet 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-et-un juillet, Nous William PELLETIER, Maire de Châteauneuf-sur-Cher, avons convoqué individuellement chacun des membres du Conseil Municipal à siéger à la Maison des Associations, 3 Rue de l'Île à Châteauneuf-sur-Cher, le vingt-sept juillet deux mil vingt et un.

Le vingt-sept juillet deux mil vingt et un à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, convoqué le vingt-et-un juillet deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations 3 Rue de l'Île, sous la présidence de Monsieur William PELLETIER Maire, dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents M. William PELLETIER, Mme Marie-Christine SOUPIZET, M. Gilles COMBAUD, Mmes Ghislaine CHAPIER, Catherine MIGNARD, M François GAMBADE, Mme Florence PIERRE, M. Jean-Louis BEGASSAT.

Compte-tenu de la situation sanitaire, le IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 Novembre 2020, modifié par la loi n°2021-689 du 31 Mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 Septembre 2021, que les organes délibérants des collectivités territoriales ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent. Dans tous les cas, un membre de ces organes, commissions ou bureaux peut être porteur de deux pouvoirs.

Etaient excusés Ludovic COUTURE pouvoir à Jean-Louis BEGASSAT, Sandrine LOPEZ pouvoir à Jean-Louis BEGASSAT, Benoît RICHARD pouvoir à François GAMBADE, Annick FORGEAT pouvoir à William PELLETIER, Christophe BRUNET pouvoir à William PELLETIER, Pascal LANDOIS pouvoir à Marie-Christine SOUPIZET, Monique GENNETEAU pouvoir à Catherine MIGNARD.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Jean-Louis BEGASSAT est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes.

Le procès-verbal de la séance du 15 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité, le conseil municipal passe à l'ordre du jour :

1- Plan de financement pour les travaux de mise en accessibilité PMR de la Maison des Services

Le conseil municipal a budgétisé en 2021 la mise en accessibilité PMR de la Maison des services, avec le remplacement des portes et la réalisation d'une place de stationnement PMR.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ces travaux estimés à 5 518 € HT :

Etat – DETR : 2207,20 € soit 40% du coût HT

Commune (autofinancement) : 3 310,80 € soit 60% du coût HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement pour les travaux de mise en accessibilité PMR de la Maison des Services et autorise le Maire à signer la demande de subvention DETR.

2- Plan de financement pour les travaux de mise en accessibilité PMR du Dojo

Le conseil municipal a budgétisé en 2021 la mise en accessibilité PMR du Dojo Rue du Génada, avec la mise en place d'une main courante au niveau des escaliers extérieurs et la mise en conformité du sanitaire PMR.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ces travaux estimés à 5 262 € HT :

Etat – DETR : 2 104,80 € soit 40% du coût HT

Commune (autofinancement) : 3 157,20 € soit 60% du coût HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement pour les travaux de mise en accessibilité PMR du Dojo et autorise le Maire à signer la demande de subvention DETR.

3- Plan de financement pour les travaux d'aménagement de sécurité route de Saint-Amand

Le conseil municipal a budgétisé en 2021 les aménagements de sécurité en entrée d'agglomération route de Saint-Amand.

Monsieur le Maire présente le plan de financement de ces travaux estimés à 50 000 € HT :

Conseil départemental du Cher – Amendes de police : 25 000 € HT soit 50% du coût HT

Etat - DETR : 15 000 € soit 30% du coût HT

Commune (autofinancement) : 10 000 € correspondant aux 20% du coût HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le plan de financement pour les travaux d'aménagement de sécurité en entrée d'agglomération route de Saint-Amand, il autorise le Maire à signer les demandes de dotation et de subvention.

4- Accompagnement du CIT (Cher Ingénierie des Territoires) dans la phase 2 du projet Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire et Monsieur GAMBADE informent de la réunion COPIL PVD qui s'est tenue le Lundi 19 Juillet à 18h30 à la Maison des associations, en présence de Mme Caroline EDILBER, chargée de conseil et d'assistance CIT au Département du Cher. Au travers du programme Petites Villes de Demain, CIT accompagnera les dynamiques engagées, dans la limite du bouquet de services pour lequel la commune adhère.

Monsieur GAMBADE informe de la réunion programmée le 2 Septembre prochain avec Monsieur le Maire de Baugy, du tirage au sort des castelneuviens qui vont intégrer le groupe de travail Petites Villes de Demain.

5- Affaires diverses

- Suite aux dernières intempéries avec les fortes pluies, un **examen des réseaux d'eaux pluviales** est nécessaire route de Saint-Amand, rue de Dun, rue Villatte, rue du Port et rue de Mouzaine. Le conseil municipal décide à l'unanimité de mandater l'agence SOA de Bourges, missionnée par Véolia Eau, pour effectuer un curage et une inspection télévisée des réseaux pour un montant estimé à 8200€. Les travaux d'inspection doivent débiter le 29 juillet prochain.

- Madame PIERRE présente le calendrier d'**occupation de la salle de sport**. Elle rappelle que, sur l'ensemble des associations castelneuviennes, seuls huit clubs ont demandé un créneau d'utilisation d'une des salles. Pour répondre à la demande de salle du foyer de vie APF de Châteauneuf-sur-Cher, et considérant que le sol de la salle de sport des promenades n'est pas adapté aux fauteuils roulants, le conseil municipal décide à la majorité de ses membres présents (1 abstention) de proposer à l'APF la salle de la Maison des associations.

- Un dossier de candidature est présenté pour la **location du logement situé au-dessus du cabinet médical 2 bis place de l'Hôtel de Ville**. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la candidature de Mme MICHELON qui occupera, à compter du 1^{er} Septembre 2021, ce logement dont le loyer est fixé à 400€ par mois.

- Après avoir visité la **maison située 37 rue de la Chaussée**, Monsieur BEGASSAT affirme que les murs sont sains et ne représentent pas de danger. Monsieur PELLETIER informe que l'habitation a été vandalisée, l'état dans lequel se trouve l'intérieur de la maison est innommable. Une plainte sera déposée à la Brigade de Gendarmerie.

- Afin de mener à bien le programme Petites Villes de Demain, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent dans le grade d'attaché catégorie A pour une durée

prévisible de 3 ans. Cet agent assurera les fonctions de chef de projet à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h30. Monsieur le Maire est autorisé à faire la publicité sur le site emploi territorial pour un recrutement à partir du 1^{er} décembre 2021.

La séance est levée à 19h40.

William PELLETIER



Marie-Christine SOUPIZET



Gilles COMBAUD



Ghislaine CHAPIER



Pascal LANDOIS

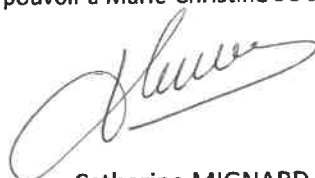
absent
pouvoir à Marie-Christine SOUPIZET

Monique GENNETEAU

absente
pouvoir à Catherine MIGNARD

Annick FORGEAT

absente
pouvoir à William PELLETIER



Catherine MIGNARD

Christophe BRUNET

absent
pouvoir à William PELLETIER



François GAMBADE

Florence PIERRE



Benoît RICHARD
absent
pouvoir à François GAMBADE



Jean-Louis BEGASSAT

Sandrine LOPEZ

absent
pouvoir à Jean-Louis BEGASSAT



Ludovic COUTURE
absent
pouvoir à Jean-Louis BEGASSAT